

Conférence générale

GC(55)/18
23 août 2011

Distribution générale
Français
Original : anglais

Cinquante-cinquième session ordinaire

Point 21 de l'ordre du jour provisoire
(GC(55)/1 et Add.1)

Communication du représentant permanent d'Israël concernant la demande d'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la Conférence générale

1. Le Directeur général a reçu une lettre datée du 2 août 2011 du représentant permanent d'Israël concernant la demande d'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la Conférence générale.
2. Conformément à la demande formulée dans cette lettre, celle-ci est reproduite ci-après.

MISSION PERMANENTE D'ISRAËL
AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
ET DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'OTICE

2 août 2011

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous faire part de la position d'Israël à propos de la demande des États arabes exposée dans le document GC(55)/I/Add.1 du 4 juillet 2011.

La demande d'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la 55^e session ordinaire de la Conférence générale est largement injustifiée et incorrecte, et devrait être rejetée purement et simplement par le Bureau de la Conférence générale et tous les États Membres.

Bien que la Conférence générale de l'AIEA ait rejeté, à sa 54^e session ordinaire, un projet de résolution intitulé « Capacité nucléaire israélienne », les États arabes demandent la réinscription de ce point politique et conflictuel qui vise à prendre en otage tous les travaux de la Conférence générale, lors de sa 55^e session.

Le point de l'ordre du jour qui est proposé sort complètement du cadre du Statut de l'Agence et de son mandat professionnel. Ceux qui ont demandé son inscription à l'ordre du jour de la Conférence générale le font pour des raisons politiques dépourvues de pertinence. Ce point est destiné à détourner l'attention des cas répétés de non-respect, par plusieurs États du Moyen-Orient, de leurs obligations et engagements internationaux dans le domaine nucléaire, qui sont un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale. Ces problèmes de prolifération urgents au Moyen-Orient sont exposés dans de nombreux rapports du Directeur général de l'AIEA, résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

Les États Membres et l'Agence auraient tout intérêt à rejeter cette demande d'inscription à l'ordre du jour de la Conférence générale de ce point fondé sur de mauvaises motivations. Ce faisant, la Conférence générale enverra un message clair de sa détermination à ne pas se laisser détourner une fois de plus de ses véritables missions et responsabilités.

Israël attache une grande importance aux travaux de l'Agence et s'efforce de contribuer à leur exécution et à leurs effets constructifs, comme le démontre notamment sa coopération au Forum

proposé par l'AIEA. Dans cet esprit, il appelle les États arabes à adopter une attitude positive similaire, condition sine qua non du succès de la Conférence générale et d'autres manifestations organisées sous les auspices de l'Agence.

Je vous prie de bien vouloir distribuer la présente lettre à tous les États Membres de l'AIEA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

[Signé]

[Sceau]

Ambassadeur Ehud Azoulay
Représentant permanent d'Israël auprès de l'AIEA et
de la Commission préparatoire de l'OTICE

M. Yukiya Amano
Directeur général
AIEA